



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE, M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve		Procurations : M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. François LIEB à M. Daniel VIALA M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI

Objet : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2006 – 2009 avec la Caisse d'allocations familiales de MONTPELLIER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Caisse d'allocations familiales de MONTPELLIER a conclu avec différentes communes du Clermontais, un Contrat Enfance – Jeunesse pour la période 2006 – 2009.

Il précise que ce dispositif contractuel assure le cofinancement par la Caisse d'Allocations Familiales des services et animations proposées par les communes en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Il rappelle que, la Communauté de communes du Clermontais s'est vue transférer au cours de l'année 2007, les compétences relatives aux structures d'accueil des jeunes et de la petite enfance selon un calendrier précis permettant d'échelonner le transfert des équipements existants, soit, pour mémoire :

- service d'accueil régulier familial à compter du 1^{er} Février 2007,
- animations en direction des jeunes à compter du 1^{er} Avril 2007,
- multi accueil collectif des jeunes enfants à compter de la création d'une nouvelle structure d'accueil collectif sur le territoire.

Il ajoute qu'il convient en conséquence de modifier le Contrat Enfance – Jeunesse en cours pour y intégrer les actions inscrites dans le Contrat Enfance arrivé à échéance pour prendre acte des transferts de compétence à la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur le Président propose donc d'approuver l'Avenant n° 1 au Contrat Enfance - Jeunesse 2006 / 2009 tel que décrit ci-dessus et de l'autoriser à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. SOTO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'Avenant n° 1 au Contrat Enfance - Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier pour la période 2006 / 2009 visant à intégrer les actions inscrites dans le Contrat Enfance arrivé à échéance et prenant acte des transferts de compétence à la Communauté de Communes du Clermontais,

AUTORISE Monsieur le président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.